65e Année — N° 41
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 55

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 41
MARDI 10 Février 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 55, rue Carnot, TOURCOING

Hommage à M. Poincaré. = Les crimes du Kronprinz allemand

L'HEURE DU CHATIMENT

LA LIVRAISON DES COUPABLES

UNE INTERVIEW DE M. ERZBERGER

Londres, 9 février. — Le « Daily Mail » publie une interview qui aurait été donnée par M. Erzberger, à son correspondant de Berlin.

M. Erzberger lui aurait déclaré qu'il avait fait tous ses efforts pour amener les alliés à modifier leurs demandes au sujet de la livraison des coupables. Il aurait même négocié à ce sujet avec une des puissances alliées, un traité relatif à des questions d'ordre technique intéressant cette seule puissance. Celle-ci devait retirer sa demande touchant la livraison des coupables, mais, dit M. Erzberger, les assurances données à ce sujet n'auraient pas été tenues par la suite.

LES MANIFESTATIONS EN ALLEMAGNE

Bâle, 9 février. — On mande de Berlin : De grandes manifestations contre la livraison des coupables ont eu lieu, dimanche, dans tout le pays.

A Berlin, l'association des soldats de carrière a déclaré que c'était une « honte insupportable pour le peuple allemand ».

Le Congrès du parti démocratique allemand de Brandebourg a adopté une résolution demandant au gouvernement de repousser, comme impossible, toute attitude incompatible avec l'honneur du peuple allemand.

A Munich, on cria : « A bas la France! »

[illegible] se sont rassemblées, dimanche matin, et ont organisé un grand cortège qui s'est rendu à l'hôtel où sont installés plusieurs membres de la commission de l'Entente. Les manifestants ont crié : « A bas la France! » Il n'y a pas eu d'autre incident.

LA RÉPONSE ALLEMANDE

Bâle, 9 février. — On mande de Berlin : Les pourparlers entre les présidents de groupes et le gouvernement, se poursuivront aujourd'hui. La commission pour les affaires étrangères se réunira également, ce matin. Il est probable que la réponse soit envoyée dès les prochains jours; on attendra vraisemblablement que l'Entente ait transmis sa réponse à la note allemande du 25 janvier. On croit aussi que l'Assemblée Nationale ne sera pas convoquée avant la réception de cette réponse. Le chargé d'affaires allemand à Paris, le docteur Mayer, assistera aux délibérations, qui auront lieu aujourd'hui, et partira mardi pour Paris.

INFORMATIONS

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES EN ITALIE

Rome, 9 février. — Le ministre de l'Industrie a déposé à la Chambre un projet de loi instituant la journée de huit heures.

LES BESOINS EN COTON DE LA BOHÊME

Prague, 9 février. — Des déclarations faites par le ministre du Commerce à l'Assemblée nationale il résulte que l'industrie textile dispose actuellement des matières premières nécessaires pour alimenter cette exploitation dans la proportion de 80 p.c. jusqu'à la fin de mars.

Le gouvernement élabore un plan destiné à lui procurer les crédits à l'étranger ainsi que les quantités de coton qui lui sont nécessaires pour parer l'exploitation jusqu'à la proportion de 40 p.c. dont la moitié serait exportée. Pour obtenir ce résultat, les besoins sont de 700.000 balles de coton, représentant une dépense de 4 milliards et demi de couronnes.

LE COMMERCE FRANÇAIS

Une lettre de M. Isaac aux Présidents des Chambres de Commerce

Paris, 9 février. — Dans une lettre adressée aux Présidents des Chambres de Commerce, le ministre du Commerce et de l'Industrie appelle toute leur attention sur la situation qui résulte pour notre pays de l'écart considérable entre ses exportations et ses importations.

Il importe donc que nos industriels et nos commerçants ne se laissent pas absorber par les exigences du marché intérieur, qu'ils n'abandonnent pas, à leurs rivaux, sur les marchés extérieurs, la place qu'ils risqueraient de perdre pour toujours; mais que chacun d'eux examine les conditions de sa production, en vue de réserver une part plus grande à l'exportation.

Le ministre invite donc, en conséquence, les Chambres de Commerce à prendre, dans cet ordre d'idées, la direction d'un mouvement d'opinion qui rentre dans le cadre de leurs attributions.

Les Interpellations à la Chambre

Le pain des familles nombreuses

Paris, 9 février. — M. Maire, président de la Ligue des familles nombreuses, vient d'adresser à M. Millerand, président du Conseil, une lettre dans laquelle il pose ces deux questions :

1° Comment se fait-il que, d'après la rédaction de l'article 12 du décret du 3 février dernier, les chefs de familles nombreuses soient exclus des avantages attribués par ce décret à leurs enfants au-dessous de 16 ans?

2° Comment se fait-il que celles des familles nombreuses qui font elles-mêmes leur pain (ce qui est fréquent à la campagne), soient également exclues de ces avantages?

LES QUOTIDIENNES

COMMENT MEURT UN PAYS

Pendant quelques mois, la presse anglaise s'est montrée d'une indulgence singulière à l'égard de la Russie soviétiste. De grands organes ont publié régulièrement des articles dans lesquels la justification des faits et gestes de Lénine et de Trotzky allait souvent jusqu'à l'apologie. Il n'est pas douteux que cette campagne inexplicable ait exercé une influence sur l'attitude complaisante du [illegible] vis-à-vis des bolchevicks.

Subitement, nos confrères d'outre-Manche viennent de changer de ton. Des correspondances de gens qui ont vu et qui ont su apprécier ont ouvert les yeux les plus obstinément fermés. Le « Daily News », par exemple, dont la tendresse pour le régime des soviets est bien connue, publie une lettre d'un correspondant d'Helsingfors. Voici quelques lignes de cette lettre :

Le correspondant dépeint la ville de Pétrograd comme une ville où règne le froid et la faim. Les théâtres sont ouverts, « car les artistes sont obligés de jouer, par crainte de se voir priver de leur carte d'alimentation ». Les quatre plaies de Pétrograd sont la faim, le froid, les tchrezvytchrezs et l'horreur. De nombreux Bolcheviks, membres du gouvernement, ont acquis une fortune immense, en se livrant à la spéculation. Le système des exactions est bien plus développé que sous l'ancien régime.

« ... La population meurt de faim, mais il y a encore des personnes évidemment seulement des commissaires) qui peuvent acheter des bouquets de roses et d'orchidées. Actuellement, les seuls magasins ouverts sont ceux des fleuristes et des antiquaires. Dans ces derniers, on peut obtenir un tableau de maître pour le prix que bien des personnes payent pour une livre de sucre. » A la question : « Comment se fait-il que la population de Pétrograd continue à lire des Bolcheviks aux Conseils? » nous recevons la réponse suivante :

« Les élections se font publiquement : Dans un meeting, le commissaire nomme les candidats, puis il propose à ceux qui sont contre, de lever la main. Tout le monde est bien trop effrayé pour oser faire montre de contradiction. »

« Pétrograd se meurt et meurra tout à fait. »

« Petrograd is dying and will die ». Cette affirmation est grave; elle condamne d'une façon saisissante la funeste dictature des ouvriers qui n'est, en réalité, que la dictature de quelques meneurs cyniques et sans conscience et qui aboutit inévitablement à la famine.

D'après une information russe de fin janvier, voici quel était le coût de la vie à Petrograd : le pain valait 240 roubles, la viande 800, le beurre 2.500, le sucre 2.200, le porc 1.800. Dix œufs étaient payés 1.500 roubles, un litre de lait 160 roubles.

La vie est chère au paradis bolcheviste.

Le bolchevisme, a-t-on écrit avec raison, ressemble aux végétations écarlates et primitives qui recouvrent les marais stagnants. Il est le signe de la putréfaction et de la mort. Il est fonction de la décomposition et non de la reconstruction sociale.

Maurice Aubert.

AU PILORI

LES CRIMES REPROCHÉS AU KRONPRINZ ALLEMAND

Nous avons annoncé, hier, que le ministère des affaires étrangères avait communiqué la liste des personnes désignées par

LE KRONPRINZ WILHELM
au temps de la « guerre fraîche et joyeuse »

les puissances alliées pour être livrées par l'Allemagne. Cette liste est longue et surtout des plus édifiantes. Chaque nom — nous en avons publié déjà un certain nombre — est accompagné des dénonciations dont chaque personnage incriminé est l'objet. Et ces incriminations, pour certains, dépassent en horreur tout ce qu'il est possible d'imaginer, pour tout ce qu'on peut et jusqu'ici soupçonner.

Le Kronprinz allemand a une tâche fort chargée :

Pour la responsabilité encourue dans l'ordre donné de brûler tous les villages où se trouveraient des soldats français.

Pour la responsabilité encourue dans les massacres d'Ethe Corsery.

Responsabilité dans les condamnations criminelles prononcées par un conseil de guerre qu'il présida, le 5 septembre 1914, à Belle-Fontaine (Meuse); sentence de mort exécutée le même jour.

Pillages de Mézières-Charleville, et généralement des territoires en état d'invasion. Déportations des habitants. Dévastations systématiques. Butin entassé en Allemagne. Saisie de l'argent dans les banques.

Pillage à Coincy (Aisne); a emporté tout ce qu'il y avait de précieux dans la maison où il était logé du 27 mai au 8 juin 1918.

Une manifestation patriotique interdite par la municipalité socialiste de Brest

Violentes bagarres

Paris, 9 février. — La section brestoise de l'Union des combattants, que préside le général Ruault, avait organisé, dimanche, un cercle des officiers américains, une cérémonie à l'occasion de la remise de son drapeau offert par les dames de Brest. Le préfet maritime, M. Balarant, député, et de nombreuses personnalités y assistaient.

Un cortège auquel étaient conviés toutes les sociétés patriotiques, devait ensuite aller déposer une couronne au pied du monument des morts pour la Patrie. Le maire de Brest avait interdit la sortie du cortège, qui s'organisa quand même. Les membres du cortège de l'Union des combattants chantèrent la « Marseillaise », tandis que des groupes syndicalistes manifestaient bruyamment. Une bagarre se produisit devant le monument des Morts, place des Portes. Le drapeau des mutilés, dont la hampe fut brisée, resta entre les mains de ces derniers, tandis que la foule chantait la « Marseillaise ».

LA PAIX

Le plan de l'état-major général bolcheviste?

Paris, 9 février. — Du « Daily Mail » (sous toutes réserves) :

D'après des rapports secrets parvenus à Berlin, l'état-major général bolcheviste préparerait l'invasion de la Pologne pour le printemps prochain et ensuite celle de l'Allemagne. Les bolchevistes voudraient faire coïncider ce mouvement avec une révolution spartacistе en Allemagne, en même temps qu'avec une triple grève des mineurs, des cheminots et des ouvriers des industries de transports en Angleterre.

La question de l'Adriatique. — L'acceptation du compromis de Belgrade

Paris, 9 février. — On dit que le cabinet de Belgrade se prononcerait incessamment pour l'acceptation du compromis proposé par l'Entente, relativement à la question de l'Adriatique.

AU 2e CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

LE SECOND PROCÈS des rédacteurs de la « Gazette des Ardennes »

Annulée pour vice de forme, cette affaire est revenue lundi devant les juges militaires

Paris, 9 février. — Le 15 octobre 1919, le 4e conseil de guerre en prononçait son jugement militaire de Paris prononçait son jugement dans l'affaire de la « Gazette des Ardennes ». Sur les douze inculpés condamnés pour avoir collaboré à la propagande allemande et pour avoir livré des renseignements qui, s'ils pouvaient en révéler [illegible] Gaston [illegible] Auguste Massé de la [illegible] Alphonse Nobécourt, [illegible] Yvonne Vien, Louis [illegible] Georgette Lepers, de Roubaix, condamnés à cinq ans de travaux forcés, le conseil de révision admit leur pourvoi le 29 novembre, annula ces condamnations, pour vice de forme, et l'affaire fut renvoyée devant le 2e conseil de guerre.

Les débats de ce second procès commencent aujourd'hui, sous la présidence du colonel Feyrettes, un [illegible] le commandant Lemoine, commissaire du gouvernement, soutient l'accusation.

Les débats occuperont environ quinze audiences.

EN RUSSIE

Trotzky prendrait la direction du commissariat des transports et des vivres

Londres, 9 février. — On mande d'Helsingfors : Trotzky [illegible] la direction du commissariat des [illegible] des vivres et abandonnerait l'administration de la guerre au général Polivanov.

Les retraites des ouvriers mineurs

Le projet déposé par le gouvernement donne satisfaction aux intéressés

Paris, 9 février. — Le projet de loi déposé par le gouvernement, donne la plus large satisfaction possible aux revendications de la Fédération du sous-sol, en partant du principe admis par le secrétaire général de la Fédération dans sa lettre adressée au Président du Conseil, que la question devrait être résolue, sans grever le budget de l'Etat.

La situation de cette dernière du budget ne semble pas permettre, en effet, d'accroître davantage, la subvention de l'Etat. Il a été possible, en modifiant le mode de répartition des ressources de la caisse, de donner satisfaction intégrale, sans nouveaux prélèvements sur les salaires, à la revendication principale des ouvriers, c'est-à-dire de porter à 1.500 fr. la pension des ouvriers ayant 30 ans de travail, et à 750 fr. celle des veuves. Pour le surplus, le gouvernement a estimé qu'il appartenait à la caisse autonome de retraite des ouvriers mineurs, dans le Conseil d'administration, de laquelle, exploitants et ouvriers mineurs sont représentés, par des délégués élus, d'équilibrer ses charges et ses recettes et, en augmentant les pouvoirs du Conseil d'administration, il lui a donné le moyen d'entrer largement dans la voie des améliorations demandées, en compensant, le cas échéant, les dépenses nouvelles assumées par une augmentation du taux des versements patronaux et ouvriers.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE aux États-Unis

M. Hoover n'est pas candidat

New-York, 9 février. — M. Hoover a déclaré qu'il ne posera pas sa candidature à la présidence.

LES GRÈVES

Chez les cheminots de Lille-Roubaix-Tourcoing et les environs

Des renseignements que nous avons pu recueillir, la grève des cheminots qui avait été annoncée, semble être écartée. Une entente serait intervenue avec la Compagnie du Nord.

Les employés de la Compagnie des Tramways de Lille

La grève des employés de la Compagnie de Lille continue. Le service réduit à fonctionné lundi, malgré quelques incidents. Place de la Gare, un gréviste a violemment parlé contre les ingénieurs et contrôleurs, qu'il trouve trop payés.

Les employés en grève se sont donné rendez-vous, mardi matin, à 7 heures, place de Tourcoing, afin d'assister à l'enterrement d'un de leurs camarades, décédé ces jours-ci. A 9 heures, [illegible] employés se rendront à la Compagnie, où M. Grimaret, ingénieur en chef du département, leur remettra un double de son rapport définitif concernant la possibilité d'organisation par la Compagnie d'un aménagement des salaires.

A 4 heures, grande réunion à la Bourse du Travail, où les délégués feront connaître les décisions de la Compagnie.

Les incidents de la grève des mariniers

Un tué

Rouen, 9 février. — Les mariniers de toutes les catégories ont décidé de ne reprendre le travail que s'ils reçoivent les salaires de janvier et une avance de subsides pour février.

Une collision a eu lieu entre dockers. Il y a un tué.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Session extraordinaire du mois de février 1920

La session s'est ouverte lundi matin, à 11 heures 20, sous la présidence de M. Lemaire, vice-président, qui donne lecture d'un télégramme de M. Vandervelde, président, qu'une [illegible] empêche de prendre part aux travaux de l'assemblée. Presque tous les conseillers généraux sont présents.

LA PÉNURIE DE CHARBON

Une discussion s'élève entre plusieurs conseillers généraux à la pénurie de charbon. Le Président fait [illegible] que le chômage fera l'objet d'un [illegible] à la prochaine réunion.

[illegible] après consultation de la [illegible] du Président des vœux divers émis par les conseillers pour être soumis aux Commissions compétentes.

LA TRIBUNE DE LA PRESSE

M. Salengro intervient en faveur des membres de la presse, demandant que soit accordée la réduction qui leur est octroyée, il prie aussi M. le Président, ainsi que M. le Préfet, de faire installer de nouveaux pupitres dans la tribune aux[illegible] afin que des sténographes, et de fournir un meilleur éclairage, satisfaction sera donnée.

La séance est levée à 12 heures 15.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance, qui avait été annoncée pour 15 heures, est ouverte à 16 heures 15, ce qui amène des réclamations de plusieurs conseillers; ils demandent que l'heure des réunions soit respectée.

M. Barrois-Brame souhaite que l'on discute à cette session les voeux les plus urgents et les plus [illegible], et que l'on réserve les autres pour la session prochaine.

On donne ensuite lecture d'un grand nombre de vœux relatifs à la reconstitution, à la réfection des ponts, routes, chemins de fer, etc.

BIENS DIOCÉSAINS

Relativement à la gestion par la Commission départementale des biens diocésains, MM. Scalbert et Blanckaert déclarent que leur conscience s'oppose à l'approbation de cette proposition.

LA PENSION DES VEUVES DE GUERRE

Les veuves de guerre, ou leurs ascendants, malgré des réclamations réitérées, n'ont pu, jusqu'ici, obtenir satisfaction concernant la pension qui leur est due; aussi, l'assemblée décide-t-elle de reprendre le vœu déposé il y a trois mois par M. Rémy, assimilant momentanément les veuves de guerre aux chômeurs forcés, si elles ne peuvent pas continuer à obtenir l'allocation militaire.

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DES TRAMWAYS DE LILLE

M. Salengro demande à M. le Préfet de bien vouloir intervenir pour faire cesser ce conflit, car des incidents sont à craindre, dit-il. M. le Préfet répond que la municipalité peut intervenir, puisque la Compagnie est concessionnaire. « M. Delory, dit-il, a qualité pour cela »; néanmoins, il est tout disposé à offrir ses bons offices le cas échéant.

D'autres vœux sont encore déposés, et la séance est levée à 18 h. 45.

Séance, mardi, à 10 h. 30.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

Quoique l'inculpé ne soit pas encore arrivé à la Citadelle, plus de trente témoins ont déjà été entendus; de plus, de nombreuses commissions rogatoires ont été lancées dans diverses directions. L'instruction de cette affaire sera très longue, du fait qu'il est nécessaire d'établir la fortune de Martinage, ainsi que les montants de ses bénéfices.

Le 2 Conseil de guerre qui, jusqu'à présent s'occupait exclusivement des affaires militaires, aurait reçu l'ordre d'activer les instructions en cours, afin de pouvoir, dans le plus bref délai possible, décharger les autres conseils des affaires d'intelligences avec l'ennemi qui se déroulent chaque jour.

Une arrestation à Roubaix

En vertu d'une ordonnance de mise en jugement et de prise de corps donnée par le général commandant la première région, à Lille, en date du 4 février 1920, la gendarmerie a arrêté, lundi matin, Mme Marguerite Lepez, 36 ans, en son domicile, 40, rue Pellart. Cette femme, inculpée d'intelligences avec l'ennemi, a été transférée à Lille.

LES DÉPORTATIONS DES FEMMES ET JEUNES FILLES de Lille, Roubaix, Tourcoing

L'acte d'accusation contre Von Graevenitz, gouverneur de Lille

L'acte d'accusation dressé contre les Allemands réclamés à Berlin, est ainsi conçu en ce qui concerne le général Von Graevenitz, gouverneur de Lille :

Les habitants de Lille, Roubaix, Tourcoing, ayant refusé d'exécuter volontairement des travaux pour les Allemands, ceux-ci se décidèrent à les réquisitionner en masse. Ils firent venir à Lille des [illegible] prussiens. Le 12 avril, alors que la ville tombait à bas, la troupe, qui procède par [illegible] depuis plusieurs jours à encercler la malheureuse besogne, cerne les quartiers. Le [illegible] pour, dans la crainte de troubles, les mitrailleuses sont armées, les fusils chargés. A 4 heures, les soldats frappent à coups de crosse aux portes et donnent l'ordre suivant : « Au courant d'une demi-heure, les habitants de la maison doivent se rassembler dans une pièce. » Quelques minutes après, un officier arrive, dénoncé d'un mot méprisant les malheureux [illegible] ce, fondement, de sa main gantée, désigne à ou les victimes qu'à l'instant les soldats saisissent et amènent au dehors sous une pluie [illegible] on sépare sans pitié les membres d'une même famille qui se trouve ainsi [illegible] dispersée. Les malheureuses victimes sont [illegible] dans une usine. Femmes, jeunes filles, enfants sont [illegible] dans la plus affreuse promiscuité. Des filles publiques, qui s'étaient [illegible], circulent en chemise, fumant et chantant des chansons obscènes. Tout le monde est soumis à la plus dégradante des visites sanitaires. Sous la conduite d'officiers qui n'hésitent pas à employer la cravache contre ceux qui [illegible] pas assez vite, le troupeau est amené à la gare, entassé dans des wagons à bestiaux [illegible] par wagon et dirigés sur les Ardennes. Là, pendant de longs mois et sans qu'ils puissent correspondre avec leurs familles, sans défense contre les exigences de toutes sortes de leurs gardiens, mal nourries, ces femmes et ces enfants — quelques-unes de 14 à 15 ans — sont astreintes à des travaux d'esclave, très au-dessus de leurs forces. Les mêmes scènes se répètent à Tourcoing et à Roubaix. Les hommes sont amenés, de leur côté, vers Laon et Hirson. Avril 1916 (Lille, Roubaix, Tourcoing).

DERNIÈRE HEURE

M. POINCARÉ « A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE »

Une proposition de loi va être déposée à la Chambre

Paris, 9 février. — Un certain nombre de députés appartenant à divers groupes de la Chambre, ont décidé de déposer une proposition de loi ayant pour objet de déclarer que M. Raymond Poincaré, président de la République pendant la guerre, a bien mérité de la patrie.

Cette initiative a été prise dans une réunion à laquelle assistaient MM. Jules Siegfried, Barthou, Painlevé, Arago, Daniel Vincent, de Gailhard-Bancel, de Kerguezec, l'Yriart d'Etchepare, Mourier et Raoul Péret.

La réunion a chargé M. Louis Barthou de rédiger et de déposer la proposition de loi. MM. Loucheur et Noblemaire ont déposé un projet de loi tendant à la commercialisation des services des P. T. T.

M. BARTHOU N'EST PAS CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

Paris, 9 février. — M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, a déclaré que, voulant se consacrer tout entier à la présidence de la Commission des affaires extérieures, il ne sera pas candidat à la présidence de la Chambre des députés.

Le Relèvement progressif de l'équilibre économique

Les mesures étudiées par le gouvernement

Paris, 9 février. — La politique que le gouvernement a déjà définie et qu'il suivra, doit rendre au relèvement progressif de l'équilibre économique, fortement troublé par la guerre, crise des dépenses et crise de fonctionnement des services publics. Pour que ce fonctionnement n'impose plus de charge au Trésor, le gouvernement étudie plusieurs mesures qu'il paraît devoir réaliser; certaines l'ont déjà été (relèvement du prix du pain), d'autres sont à la veille de l'être (emprunt de consolidation, relèvement du tarif des chemins de fer, taxes postales, télégraphiques et téléphoniques).

Le rétablissement de l'équilibre économique, par le fait même qu'il implique le relèvement des tarifs, paraît devoir entraîner, pendant la période transitoire pendant laquelle les stocks n'auront pu être reconstitués et la production régionale n'aura pu reprendre son essor, une hausse nouvelle de certains prix et de la cherté de la vie.

Il a été ainsi amené à considérer que des mesures devaient être prises, et il a envisagé la question de la création de commissions analogues à celles qui fonctionnent en Angleterre et aux Etats-Unis, qui seront chargées d'étudier les variation des prix des aliments et les répercussions que ces variations doivent avoir sur les salaires ou même sur les indemnités qui s'y ajoutent depuis la guerre. Le gouvernement décide de constituer d'urgence ces commissions qui lui soumettront leurs propositions dans le plus bref délai. En attendant, il a décidé qu'il convient de maintenir provisoirement le bénéfice de l'indemnité de guerre de 720 francs.

Une conférence des Préfets des régions dévastées

La réduction du personnel administratif et ouvrier des services des travaux d'Etat

Paris, 9 février. — La conférence des préfets des régions dévastées, qui s'est tenue, au ministère des régions libérées, sous la présidence de M. Ogier, ministre des Régions libérées, a discuté les conditions dans lesquelles s'effectue la réduction du personnel administratif et ouvrier des services des travaux d'Etat. Cette question avait déjà fait l'objet de deux précédentes conférences. On en est actuellement au stade de la réduction, pour arriver graduellement à celui de la suppression. Sont également en état d'exécution les prescriptions du ministre relative à la centralisation, pour chaque district, dans les mains d'un chef responsable de toutes les affaires concernant la reconstitution.

Les préfets ont, d'ailleurs, toute latitude, quant aux mesures nécessaires à la réalisation du programme qui, on a tout lieu de le croire, s'effectuera rapidement.

LE PROCÈS CAILLAUX DEVANT LA HAUTE-COUR

Les débats s'ouvriront le mardi 17 février.

Paris, 9 février. — C'est mardi, 17 février courant, que commenceront, au Luxembourg, les audiences du procès Caillaux, pour l'examen de l'affaire au fond. L'audience qui viendra au cours de ce jour, sera consacrée à la lecture de l'acte d'accusation, qui prendra au moins deux heures.

Le lendemain, la Haute-Cour ne siégera pas, en raison de la cérémonie de transmission des pouvoirs du Président de la République.

Le jeudi 19, il y aurait séance, au Sénat, au cours de laquelle M. Lhopiteau, garde des Sceaux, donnerait lecture du message présidentiel et à laquelle M. Poincaré assisterait comme sénateur.

Le vendredi, nouvelle audience de la Cour de justice, pour l'appel des témoins et le commencement de l'interrogatoire de Caillaux.

Nous croyons savoir que, par la suite, les audience de la Cour auraient lieu les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, dans l'après-midi. Les jeudis seraient réservés aux séances du Sénat.

L'HEURE DU CHATIMENT

LA LIVRAISON DES COUPABLES

Un démenti de l'ambassade italienne

Paris, 9 février. — Relativement à l'information d'un journal du matin, suivant laquelle M. Erzberger aurait mené des négocitions avec une puissance alliée, pour un traité en échange de la renonciation des alliés à la livraison des coupables, l'ambassade d'Italie dément formellement que de pareilles négociations aient été engagées entre le gouvernement italien et l'Allemagne.

LA PAIX

Les troupes allemandes ont quitté Dantzig

Bâle, 9 février. — On mande de Dantzig, 9 février : Le commandant provisoire britannique étant arrivé, dimanche après-midi, les troupes allemandes ont quitté la ville.

La Grande-Bretagne et les Soviets

Un démenti officiel

Londres, 9 février. — L'« Agence Reuter » dément la déclaration faite par Joffe Duspat, d'après laquelle les négociations se poursuivraient entre la Grande-Bretagne et la Russie des soviets.

On assure que le gouvernemnt britannique a approuvé un projet d'accord avec la Russie des soviets, au sujet des prisonniers, mais à part cela, il n'y a entre la Grande-Bretagne et la Russie aucune question en discussion.

Les écoliers auront congé le 18 février, pour l'installation du nouveau Président

Paris, 9 février. — M. André Honnorat, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a décidé, à l'occasion de l'installation du nouveau Président de la République, que les classes vaqueraient dans les établissements d'enseignement de tout ordre, de filles et garçons, le mercredi 18 février.

L'ANNEXION de L'AUTRICHE A L'ALLEMAGNE

Nombreux meetings à Vienne

Vienne, 9 février. — Hier, de nombreux meetings organisés par le parti des démocrates nationalistes, ont eu lieu à Vienne, en faveur de l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne.

Les orateurs, hommes ou femmes, ont développé, devant un nombreux public et dans une atmosphère orageuse, les avantages économiques de l'annexion.

Le député corse Caïtucoli, inculpé de spéculation, a été interrogé

Paris, 9 février. — M. Caïtucoli, député de la Corse, contre lequel le Parquet de la Seine, a ordonné une information pour spéculation sur le lard et le saindoux, a été interrogé par M. Bonin.

Il l'a informé de la nature des incriminations et des présomptions relevées contre lui.

M. Caïtucoli, qui a choisi pour défenseur, Me Paul Gave, a répondu que s'il avait réalisé des bénéfices de 25 à 30 p.c. sur certaines affaires, il avait perdu sur d'autres affaires.

HUIT CENTS FUTS DE RHUM A LA MER

Bordeaux, 9 février. — Le voilier anglais « Perception », se rendant des Antilles à Bordeaux, avant à bord 800 fûts de rhum pour la ville de Bordeaux, a été jeté à la côte, à Hourdin. Le capitaine du navire a péri. L'équipage est sauf.

LE RATIONNEMENT DU SUCRE EN BELGIQUE

Bruxelles, 9 février. — A la suite de la pénurie de sucre, due en grande partie à la grande et à l'accaparement, le Ministère du Ravitaillement étudie un projet de rationnement qui fournirait à chaque habitant un kilo de sucre par mois.

Dernières Nouvelles Régionales

EXPLOSION D'UN DEPOT de MUNITIONS ENTRE VERQUIN ET VERQUIGNEUL. — Une grave explosion d'un dépôt de munitions anglaises s'est produite lundi après-midi, entre Verquin et Verquigneul, bouleversant tout dans les environs. Les autorités ont fait évacuer les deux villages, en raison du danger que présenterait l'explosion des engins de gros calibre. On ignore les causes de l'accident. Aucune victime n'est signalée jusqu'à présent.

Dernières Nouvelles Sportives

Cyclisme

LA COURSE CYCLISTE DES SIX JOURS. — Bruxelles, 9 février. — Le départ de la course cycliste des six jours, organisée au Palais des Sports de Bruxelles, a été donné, ce soir, à 18 heures.

Quatorze équipes ont pris le départ; parmi lesquelles les équipes françaises Sérès-Brocco, Dupuy-Godivier, Boyl-Léon Georget, l'équipe franco-belge Deruyter-Marcel Berthet, l'équipe franco-hollandaise Moeskops-Parisot, sept équipes belges, une équipe hollandaise et une hollando-belge.